

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° DN645

présenté par

M. Lainé, M. Blanchet, M. Bru, M. Cubertafon, Mme Lingemann, Mme Poueyto et Mme Thillaye

-----

### ARTICLE 2

#### RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 30, insérer l'alinéa suivant :

« Les élèves de l'École militaire de santé de Lyon-Bron pourront, dès la fin de leur scolarité, partir soit en médecine générale, soit directement dans la spécialité de leur choix. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le service de santé des armées fait face à un déficit de personnels soignants dans certaines spécialités médicales et paramédicales. Si des solutions sont envisagées, comme le recours jusqu'à 72 ans des réservistes militaires « relevant des corps des médecins, des pharmaciens, des vétérinaires et des chirurgiens-dentistes », il est également nécessaire de rendre l'École militaire de santé plus attractive en permettant aux élèves de se spécialiser dès la fin de leur scolarité.